

FONCADEM

Fondation de prévoyance des cadres et des
employés de commerce de l'industrie horlogère suisse

Avenue Léopold-Robert 67230

info@prevhor.ch

www.prevhor.ch

ASSOCIATION

N°	Section	
6	SWISS LEADERS	
MEMBRE SWISS LEADERS		
oui		
non	Date de sortie	

DEMANDE DE VERSEMENT DES PARTS « PREVHOR »

TITULAIRE DES PARTS	
Nom et prénom	No AVS (Sécurité sociale)

MOTIF DE LA DEMANDE DE VERSEMENT	
1. Age légal ordinaire AVS Versement anticipé dès 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS	
2. Décès	date du décès : <input type="text"/>
Joindre la copie du certificat d'hérédité + l'acte de décès + la pièce d'identité de l'ayant droit	
Existence d'un/e concubin/e reconnu/e par une institution du 2ème pilier	
non	oui
	Nom et prénom du/de la concubin/e <input type="text"/>
3. Invalidité, joindre la copie de la décision de rente A.I. (minimum 70%, rente entière)	
4. A quitté définitivement la Suisse il y a plus de 13 mois, joindre l'attestation de départ de la commune Pour les frontaliers : joindre l'attestation de l'office des migrations	
Date de fin du contrat de travail : <input type="text"/>	

AYANT DROIT (DESTINATAIRE DE LA PRESTATION)	
Nom et prénom	: <input type="text"/>
Rue et No	: <input type="text"/>
No postal et localité	: <input type="text"/>
Téléphone/adresse mail	: <input type="text"/>
Joindre les informations bancaires détaillées (par ex. RIB pour la France)	
Titulaire du compte	: <input type="text"/>
Nom/adresse banque	: <input type="text"/>
Compte IBAN	: <input type="text"/>
BIC / SWIFT	: <input type="text"/>
Remarques	: <input type="text"/>

Dès 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite, le bénéficiaire perd définitivement tout droit à des parts futures après le versement de ses avoirs. En cas d'information erronée, la Fondation se réserve le droit de demander le remboursement des avoirs versés.

Date: Signature de l'ayant droit : Signature du titulaire :

Date: Timbre et signature de la section :